

Grace à vous, pour vous, avec vous...

Vos compétences
de demain se forment
aujourd'hui aux
Ecoles CCI Dordogne



Les écoles

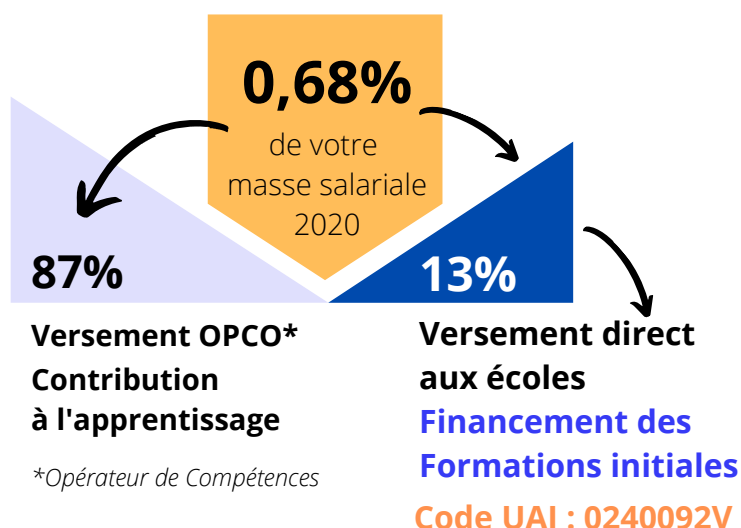


TAXE APPRENTISSAGE 2021

C'est maintenant... Pensez-y...

De quoi parle-t-on ?

La taxe d'apprentissage est un **impôt**, versée par les entreprises, pour **financer les formations professionnelles destinées aux moins de 30 ans**.



Comment ?

Télécharger et retourner le bordereau de versement
aux Ecoles CCI Dordogne accompagné de votre règlement
Par chèque ou virement bancaire
Possibilité de dons en nature - Nous contacter

Contact k.atroche@ecoles.dordogne.cci.fr

Pourquoi verser votre taxe d'apprentissage aux Ecoles CCI Dordogne ?

En soutenant notre établissement, vous **encouragez et devenez partenaire de la formation de vos futurs collaborateurs !**

Les fonds perçus chaque année contribuent au **développement de nos conditions pédagogiques** : pratiques innovantes, transformation digitale de nos programmes, participation des apprenants à différents concours nationaux et internationaux, mobilité et collaborations à l'international, **développement de notre offre de formations** au plus près des besoins de notre territoire.

**Suivez-nous dans nos
actualités...**



www.ecoles.dordogne.cci.fr